

ANLCI Infos

La mise en place des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme.

Le cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base (www.anlci.fr) préconise la mise en place d'un plan de lutte contre l'illettrisme concerté dans chaque région, garant de la cohérence régionale et nationale. Il s'agit en effet d'organiser l'action des pouvoirs publics, de la société civile et des acteurs de l'économie pour que les personnes en situation d'illettrisme parviennent à réaliser de manière autonome les activités courantes de leur vie quotidienne ou professionnelle grâce à la maîtrise des compétences de base et notamment de la lecture et de l'écriture.



Sommaire :

Dossier spécial

les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme

Zoom sur les régions

-Provence Alpes Cote d'Azur
-Haute-Normandie

Les chantiers de l'agence

-le forum des pratiques
-l'accompagnement solidaire
-culture et illettrisme
-formation professionnelle et dialogue social


Les deux prochains mois à l'agence

Levier pour développer l'action publique, le plan régional de lutte contre l'illettrisme et pour donner une cohérence aux diverses initiatives en la matière. Ce travail de concertation doit conduire à la définition d'objectifs contractualisés. Ce plan rassemblera les différentes initiatives afin d'assurer une bonne articulation entre elles et de veiller à ce que les différents partenaires s'engagent dans un projet collectif. Le plan régional devra donc traduire les engagements pris par chaque service de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de leurs propres plan responsabilités, pour faire reculer l'illettrisme. Parce que l'action publique doit s'inscrire dans la durée, la première génération des plans régionaux couvrira une période de trois ans (2004-2006).

Les pouvoirs publics nationaux déconcentrés et les pouvoirs publics territoriaux sont donc appelés à agir en partenariat avec la société civile et le monde du travail pour donner une cohérence aux diverses initiatives en matière de lutte contre l'illettrisme. Le plan régional constitue aussi un moyen de rendre lisible la contribution de chacun à la politique de lutte contre l'illettrisme et doit s'articuler clairement avec l'ensemble des autres politiques publiques.

Les chargés de mission régionaux de l'ANLCI ont, depuis leur nomination, donné une priorité à faire connaître leurs missions aux institutions et partenaires potentiels. Ensemble, ils ont commencé à envisager de nouveaux schémas d'organisation et de collaboration. Aujourd'hui, les chargés de mission travaillent sur l'organisation régionale soit en réactivant les instances en sommeil, soit en les actualisant par rapport aux nouvelles orientations nationales, soit en les créant quand elles n'existaient pas.

L'actualité en BREF



France 5 a diffusé au mois de février la série documentaire « Vers une vie nouvelle, l'illettrisme un combat au quotidien » qui retrace l'aventure de quelques personnes réunies dans un centre de lutte contre l'illettrisme.

www.france5.fr



Débat national sur l'avenir de l'École

Le cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base a été présenté et introduit dans les contributions de la Commission.

www.debatnational.education.fr



FNAC

La revue EPOK de février a consacré un dossier à la lutte contre l'illettrisme et plus particulièrement l'interview d'Emmanuelle Seigner sur son implication dans la campagne de communication du Syndicat de la presse sociale.



Les trophées de la formation 2003 récompensent une action de formation de base dans les métiers de la restauration. L'entreprise de travail temporaire Manpower a remporté le Trophée de la Formation 2003 pour son programme intitulé "Alphabétisation et techniques culinaires", destiné à des collaborateurs intérimaires travaillant dans le secteur de la restauration.

www.formationdebase.net

Suite

En 2004, Le travail prioritaire pour l'agence est et sera d'apporter un appui méthodologique et une formation complémentaires aux chargés de mission régionaux. Dans ce cadre, ont été organisés aux mois de janvier et février des entretiens individuels entre l'équipe nationale et les chargés de mission. Ces entretiens ont permis de baliser le terrain et de mener une réflexion d'ensemble sur les conditions de la mission.

Pour appuyer les chargés de mission régionaux dans leur travail, l'agence a proposé un cycle de formation autour du plan régional. Courant décembre, un premier module de formation sur l'évaluation des politiques publiques était mis en place. Au mois de mars, trois journées de travail étaient proposées sur les politiques territoriales, la modernisation de l'État avec la LOLF et la réforme de l'organisation de l'État en région. La dernière journée a été consacrée à la simulation d'un projet de plan régional d'action sur la base d'une étude de cas ou d'un jeu de rôle. Ces travaux seront prolongés au mois de juin lors des réunions interrégionales qui se dérouleront dans différentes villes de France et qui réuniront les chargés de mission régionaux de l'ANLCI et leur relais départementaux.

Par ailleurs, l'agence dans ses relations avec les ministères veut soutenir les chargés de mission pour mobiliser des services déconcentrés qui sont inégalement mobilisés sur le territoire national. Ainsi, le 30 mars 2004, La Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (ministère du travail) a réuni à Paris ses correspondants en charge du programme Irill (insertion, réinsertion lutte contre l'illettrisme) dans les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Au cours de cette réunion, à laquelle participaient des membres de l'équipe nationale, les correspondants ont été sensibilisés à la mise en place des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en région.

Zoom sur les régions

Provence Alpes Côte d'Azur : première réunion du groupe de pilotage de la mission régionale

Sous la présidence de M. DOHET, secrétaire général adjoint de la préfecture de région et en présence de madame GEFFROY, le comité de pilotage de la mission régionale, réuni pour la première fois le 2 avril dernier, a validé le premier état des lieux de la lutte contre l'illettrisme et les propositions d'orientations qui lui ont été soumises concernant le plan d'action régional en cours d'élaboration.

Le comité technique peut ainsi sereinement poursuivre, sous l'animation et la coordination de la chargée de mission régionale, le travail engagé depuis septembre 2003. Cette instance de concertation et de proposition doit notamment définir les priorités, préciser les objectifs stratégiques et les décliner de façon opératoire. Un programme de travail consistant dont le fruit est attendu fin novembre 2004.

Pour les membres du comité de pilotage, un nouveau rendez-vous est pris en effet, à cette date. Il sera alors question de la validation du Plan régional pour 2004-2007.

Haute-Normandie : réunion du groupe de pilotage

A Rouen, le 30 Mars dernier, le préfet de région M. a lancé en présence de MT Geffroy le Plan d'Action Régional en faveur de l'Éducation de Base, participant à la lutte contre l'illettrisme et à la cohésion sociale. L'ensemble des services de l'État ainsi que les organismes sous sa tutelle (Afp, Anpe et Fasild) ont validé l'architecture du plan proposé par la chargée

de mission dans ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Des échanges se sont faits autour des premières indications d'engagement des services et des pistes d'actions proposées. Des groupes de travail ont été lancés sur les thèmes anticiper-prévenir et former-accompagner qui se pencheront, au-delà des actions, sur l'état des lieux, les ressources, l'évaluation et le pilotage dans la mise en œuvre du plan.

Les chantiers de l'agence

ANLCI EN BREF

Le forum des pratiques

L'ANLCI envisage, dans le cadre de l'une de ses priorités pour 2004-2005, de « créer une dynamique nationale de mutualisation des pratiques, de valorisation des innovations et de développement des processus de professionnalisation ». A cet effet, elle propose d'organiser un Forum permanent des pratiques comprenant trois volets : un processus de travail collaboratif entre différents intervenants de la LCI, un colloque francophone international et un dispositif permanent d'échanges et de professionnalisation.

Il s'agit en premier lieu de formaliser et de mutualiser des pratiques réussies d'intervenants en développant des démarches réflexives sur l'offre de

services destinée aux personnes en situation d'illettrisme. Par la suite, il est envisagé de caractériser les processus de professionnalisation et de mettre en place des dispositifs pérennes de mutualisation.

Suite à une phase préparatoire de trois mois, une trentaine de groupes de travail régionaux s'attelleront à ces tâches et profiteront du temps fort offert par le colloque francophone international, prévu en avril 2005, pour confronter leurs expériences à celles de leurs pairs dans plusieurs pays du Nord et du Sud et les faire connaître.

L'accompagnement solidaire

Pour enrayer le phénomène de l'illettrisme, ce sont les méthodes de travail qui doivent évoluer, le travail en réseau et les partenariats qui doivent être encouragés. Il est donc très important pour tous de se connaître, de se reconnaître en définissant son rôle et son champ d'action. Des travaux sont actuellement en cours au sein de la commission sectorielle « accompagnement social », issue du Comité consultatif, afin de clarifier et de valoriser ces actions dans la lutte contre l'illettrisme.

Dans le cadre de l'aide à la personne, Associations et Institutions encouragent et suivent les personnes mises en confiance par le contact attentif et l'accueil des bénévoles. Le groupe de travail a élaboré le concept d'accompagnement solidaire pour expliquer

cette démarche qui se situe après la prise en compte des besoins d'urgence et avant un processus de formation formelle. Afin de formaliser les travaux de ce groupe et de rendre lisible et visible auprès des décideurs l'action de lutte contre l'illettrisme effectuée par les associations et institutions qui font de l'accueil d'urgence et répondent aux besoins de première nécessité, un guide de l'accompagnement solidaire sera produit en fin juillet. Il a pour objectif d'expliquer pourquoi et comment ces organisations non gouvernementales exercent un rôle spécifique et indispensable, principalement auprès des publics les plus précaires. Ce guide veut prolonger de façon opérationnelle le cadre national de référence en fournissant des éléments théoriques mais aussi des exemples concrets.

Culture et illettrisme

En l'état actuel des choses, le lien entre l'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme est insuffisamment pris en compte dans l'action publique. Aucune évaluation d'ensemble n'a jamais été entreprise. L'agence s'est donnée pour objectifs de rendre lisible le lien entre développement culturel et lutte contre l'illettrisme et de construire un espace de coopération entre le monde de la culture et le monde des acteurs sociaux engagés dans la lutte contre l'illettrisme.

Dans une première étape, l'agence en lien avec le ministère de la culture a confiée une étude intitulée « l'investissement culturel dans la lutte contre l'illettrisme », à l'Observatoire

des politiques culturelles de Grenoble. Cette étude nationale devrait nous permettre de comprendre les mécanismes de mise en œuvre d'actions néanmoins existantes, à partir de trois monographies en cours de réalisation. (Nancy, Roubaix, Bourg en Bresse et le département de l'Ain). La deuxième étape, sera la production d'un outil d'aide à la décision pour les élus et les responsables administratifs de l'État et des collectivités territoriales.

Cet outil thématique complètera également le cadre national de référence publié par l'agence en septembre 2003.

L'enquête IVQ2004 de l'INSEE pourra avoir une extension régionale d'ici la fin de l'année en France métropolitaine pour les régions qui le souhaitent

La campagne de communication de la ligne indigo « Illettrisme Info Service », initié par le ministère du travail (Dgefp), en partenariat avec l'agence, devrait démarrer dans le courant du mois d'avril. La diffusion des affiches pour le numéro Indigo est en cours auprès des antennes nationales des membres des instances de l'ANLCI.

 N° Indigo 0 820 33 34 35
0,118 € TTC / MN

Dans le cadre du partenariat engagé avec l'ANPE en vue d'améliorer le repérage et l'orientation des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme, l'agence a, à la demande de l'ANPE, apporté un appui technique à la formalisation d'un module de formation/sensibilisation pour les agents des Agences Locales pour l'emploi. Ce module de formation, une fois « labellisé » par la Direction Générale de l'ANPE devrait être dispensé, dans le programme national de formation initiale des nouveaux recrutés au concours de l'ANPE. Les modalités d'animation dans le programme national sont en cours. D'autre part, la DG ANPE devrait proposer ce même module aux directeurs régionaux de l'ANPE, responsables de la formation continue pour impulser une mobilisation de l'institution à tous les niveaux.



Partenariat avec l'Agefos-pme :
point de situation au 1^{er} avril
2004.

Les premiers éléments de bilan
sont les suivants : 5 conventions
d'application signées (Auvergne,
Alsace, PACA, Rhône Alpes,
Martinique). 1 convention sur le
point d'être signée (Centre). 3
autres sont en cours de
négociation (Midi Pyrénées,
Martinique, Limousin). Des
partenariats existent même s'ils
ne sont pas officialisés par une
convention (participation de
l'Agefos-pme au comité de
pilotage régional par exemple...)
et se concrétisent par des
actions sur le terrain (Guyane,
Nord Picardie, Réunion). Des
échanges et transferts
d'expériences sont en cours en
vue de déclinaison de l'accord
(Bretagne)

www.formationdebase.net



En application de la convention
conclue avec l'agence, Habitat-
Formation, l'Opcas des acteurs
de la ville développe depuis
janvier 2003 un plan de lutte
contre l'illettrisme. Il consiste
principalement à financer les
actions de remise à niveau sur
les savoirs de base des salariés
de ses entreprises adhérentes
(sociétés de HLM, régies de
quartier). Sur l'ensemble de
l'année 2003, ce sont 50 actions
de formation soit 250 personnes
et 42 journées de conseil au
profit de 9 entreprises qui ont
été financées.

Formation professionnelle et dialogue social: projet de loi définitivement adopté

Les députés ont voté mercredi 7 avril les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi "formation professionnelle et le dialogue social", déjà adopté au Sénat le 3 mars. Ils entérinent ainsi le texte, définitivement adopté.

L'agence avait proposé au rapporteur du Sénat, le 13 janvier dernier, un amendement tendant à inscrire la lutte contre l'illettrisme dans les négociations triennales menées au niveau des branches sur la formation professionnelle a été voté et rédigé comme suit :

Le nouvel article L.934-2 du code du travail : « Les organisations qui sont liées par une convention de branche (...) se réunissent au moins tous les trois ans pour négocier sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés.

La négociation porte notamment sur les points suivants : (...)
5° les actions de formation à mettre en oeuvre en faveur des salariés ayant les niveaux de qualification les moins élevés et, en particulier, ceux qui ne maîtrisent pas les compétences de base, notamment pour faciliter leur évolution professionnelle ; (...)



♪ Le conseil d'administration se tiendra à Lyon le **27 avril** 2004.

♪ Les **26 et 27 mai** se déroulera la réunion annuelle des Centres ressources illettrismes à Lyon.

♪ Le comité consultatif de l'agence se tiendra le **10 juin 2004** à Paris.

♪ Les réunions interrégionales en présence des chargés de mission et des correspondants départementaux auront lieu :

- A Lyon le **1er juin** en présence des régions Rhône-Alpes- Auvergne- Bourgogne
- A Toulouse le **14 juin** en présence des régions Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées
- A Paris le **18 juin** en présence des régions Ile de France, Centre, Corse, Champagne-Ardenne
- A Nantes le **22 juin** en présence des régions Pays de Loire, Poitou-Charentes, Bretagne